

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

ARRETE 2025-33

Portant rue barrée pour cause de travaux

Le Maire de la commune d'OSENBACH

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de remplacement d'un poteau télécom rue du Bickenberg ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1

La rue du Bickenberg à partir du N°8 sera barrée et la circulation interdite à l'exception des riverains, à compter du lundi 4 août 2025 au 8 août 2025

Article 2

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rouffach,
- Monsieur le Directeur des Brigades Vertes
- SDIS
- Société Ensio

Osenbach le 28 juillet 2025

Le Maire

Christian MICHAUD



Mise en ligne sur le site www.osenbach.fr le 29/07/2025